

Partenariats stratégiques 2020

Séance d'information et d'aide à la candidature
AC201-202-203-204

31 janvier 2020

L'équipe des Partenariats stratégiques – AC2

partenariat@aef-europe.be

TEL.02/542.62.74

Joëlle Majois (assistante)
Laetitia Ricklin (gestionnaire)
Donatienne de San (gestionnaire)



Sondage introductif

1. Connectez-vous sur

www.wooclap.com/JGSDFH

2. Vous pouvez participer

Quel type d'organisme représentez-vous?

Quel aspect de la candidature vous paraît le plus obscur?

Programme de la journée

Matinée

Après-midi

Accueil	Atelier au choix:
Programme Erasmus+ et partenariats stratégiques	Outils et infos pratiques pour concevoir son projet (débutants)
Règles financières	Comment remplir le formulaire de candidature (avancés)
Pause	
Où trouver de l'inspiration? + témoignages	
Critères d'évaluation	
Comment déposer une candidature	
Lunch	

ERASMUS+ en Belgique: 5 agences

Fédération Wallonie-Bruxelles



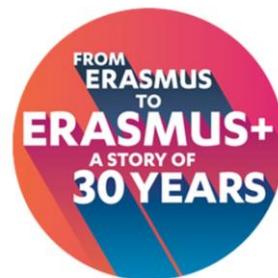
Communauté flamande



Communauté germanophone



Nouvelle programmation 2021-2027



- Un budget augmenté
- Une attention portée aux personnes les moins favorisées
- De nouvelles mesures et actions pour accroître le nombre de participants





Action-clé 2

Les partenariats stratégiques

Guide du programme 2020

Partie A	Pays éligibles	P.25
Partie B	Priorités	P.108
	Critères généraux d'admissibilité	P.117
	Critères d'admissibilité pour les activités d'apprentissage, d'enseignement ou de formation	P.119
	Critères d'attribution	P.120
	Partenariats d'échanges scolaires (AC229)	P.122
	Règles de financement (coûts éligibles)	P.125
Partie C	Procédure à suivre pour déposer une candidature	P.272
	Critères d'exclusion	P.274
	Critères de sélection	P.278
	Conditions financières	P.279
	Soumission du formulaire de candidature	P.283
	Procédure d'évaluation	P.284
	Approbation de la candidature (convention, montants, rapports,...)	P.285
	Exigence de libre accès aux résultats du projet	p.292

Guide du programme 2020

Annexe I	Formats des projets	P.322
	Types d'activités de mobilité	P.327
	Exemples de partenariats stratégiques	P.333
Annexe II	Diffusion et exploitation des résultats - Guide pratique pour les bénéficiaires	P.346
	Exigences en terme de diffusion et d'exploitation	P.351
	Plateforme des résultats des projets Erasmus+	P.352
Annexe III	Glossaire	P.353
Annexe IV	Références utiles et coordonnées	P.365

Dans quel secteur postuler?

Identifiez votre secteur en fonction du public ciblé par votre projet



AC201 – Enseignement scolaire

AC202 – Formation professionnelle

AC203 – Enseignement supérieur

AC204 – Education des Adultes

AC229 – Enseignement scolaire

Partenariats d'échanges scolaires

Trois types de partenariats stratégiques

Partenariat stratégique = projet de coopération au niveau européen entre organismes actifs dans le secteur de l'Education et de la Formation

Innovation

- ✓ **4 secteurs:** Enseignement scolaire, Formation professionnelle, Enseignement supérieur et éducation des adultes
- ✓ Développer des productions innovantes
- ✓ Minimum 3 organismes partenaires issus de 3 pays Programme différents
- ✓ Projet de 12 à 36 mois
- ✓ Budget: 450.000 EUR max
- ✓ 1 Appel par an

Echanges de bonnes pratiques

- ✓ **3 secteurs:** Enseignement scolaire, Formation professionnelle et éducation des adultes
- ✓ Minimum 3 organismes partenaires issus de 3 pays Programme différents
- ✓ Développer et renforcer des réseaux
Accroître la capacité des organisations à coopérer au niveau international
Partager et confronter des idées/pratiques/méthodes
- ✓ Projet de 12 à 36 mois
- ✓ Budget: 450.000 EUR max
- ✓ 1 Appel par an

Echanges entre écoles

- ✓ **Enseignement scolaire:** uniquement les écoles
- ✓ Minimum 2 maximum 6 écoles (pays programme)
- ✓ Echanges sur un thème, des enjeux pédagogiques ou des réalisations communes
- ✓ Projet de 12 à 36 mois
- ✓ Budget: 16.500 EUR / an / école
- ✓ 1 Appel par an

Partenariat d'échange de bonnes pratiques

Objectifs principaux	Développer et renforcer des réseaux Accroître la capacité des organisations à coopérer au niveau international Partager et confronter des idées/pratiques/méthodes
Résultats	Résultats tangibles et/ou intangibles (à disséminer)
Impact	Impact au niveau des organisations participantes
Lignes de financement	Gestion et mise en œuvre Réunions transnationales Activités d'enseignement/d'apprentissage/de formation Coûts spécifiques
Secteur de dépôt de la candidature	Tous sauf Enseignement supérieur

Partenariat visant l'innovation

Objectifs principaux	Développer des productions innovantes ET/OU s'engager dans des activités intensives de diffusion et d'exploitation de produits existants et nouveaux ou d'idées novatrices
Résultats attendus	« Productions intellectuelles »: tangibles, innovantes, transférables (à disséminer intensément)
Impact attendu	Impact « systémique » au-delà des organisations participantes
Lignes de financement	Gestion et mise en œuvre Réunions transnationales Activités d'enseignement/d'apprentissage/de formation Coûts spécifiques Productions intellectuelles Événements de dissémination
Secteur de dépôt de la candidature	Tous sauf AC229

Partenariat visant l'innovation

Qu'est-ce qu'une **production intellectuelle**?

Il s'agit de « livrables » ou « **résultats attendus** » (>< work package):

- **Tangibles**: études, plateformes e-learning, guides, etc. (>< réseaux, apprentissages, expériences)
- **Innovants**: il faut démontrer en quoi ils sont novateurs et vont au-delà des productions habituelles des organismes participants (>< analyse des besoins, site web, travail de classe, etc.)
- **Transférables**: ces « livrables » pourront être utilisés par d'autres en dehors du partenariat et seront accessibles librement (>< exposition itinérante, expérimentation avec élèves, etc.)
- **Substantiels**: en qualité et en quantité (>< brochure, blog, etc.)

- **Qui peut participer** : les écoles uniquement (2 à 6 écoles)
- **Durée**: de 12 à 24 mois
- **Budget** : 99 000 € maximum par an au total (maximum de 16 500 € par an et par école participante)



Séance d'information et d'aide à la
candidature :

vendredi 7 février 2020

<https://form.jotformeu.com/93173218567362>

Qui peut participer?

Pays programmes :
Coordinateur

- 27 pays UE + 1 (Attention: BREXIT)
- Norvège, Liechtenstein, Islande, FYROM (Macédoine), Turquie, Serbie

Pays partenaires

- Reste du monde (dont la Suisse)
- Critère d'exclusion: il est indispensable de démontrer une valeur ajoutée au projet



Minimum **3** partenaires de **3 pays programmes** différents

Qui peut participer?

Tout organisme actif dans le domaine de l'éducation ou de la formation (public ou privé)

- Établissements d'enseignement
- Asbl, ONG
- Entreprises
- Communes, provinces
- Partenaires sociaux
- Centre de recherche ou de formation
- Etc.

➔ Le candidat doit être un organisme avec une existence juridique
➔ Les établissements d'enseignement supérieur des pays Programme doivent avoir la Charte Erasmus+



Quel est l'impact du Brexit sur mon projet?



POUR LES CANDIDATS BRITANNIQUES: Veuillez remarquer que les critères d'admissibilité doivent être respectés pendant toute la durée de la subvention.

Si le Royaume-Uni se retire de l'Union européenne au cours de la période de la subvention sans conclure d'accord avec l'Union européenne garantissant en particulier que les candidats britanniques restent admissibles, vous cesserez de recevoir les financements de l'UE (tout en continuant à participer dans la mesure du possible) ou vous devrez peut-être quitter le projet sur la base des dispositions de la convention de subvention concernant la résiliation.

Durée des projets



- Entre 24 et 36 mois (Supérieur)
- Entre 12 et 36 mois (EFP, scolaire et éducation des adultes)

Caractéristiques :

- Début du projet entre 1^{er} septembre et 31 décembre 2020 ;
- La durée d'un projet ne peut jamais excéder 36 mois ;
- Possibilité de prolongation (6 mois max.) dûment justifiée et sans augmentation budgétaire ;
- Fin des projets au plus tard le 31 août 2023.

Priorités de la Commission européenne

Un projet de partenariat stratégique doit répondre à au moins une **priorité** :

- horizontale = commune à tous les secteurs
- ou
- sectorielle = propre à un secteur



Parmi les priorités secondaires, il est possible de sélectionner des priorités appartenant à d'autres secteurs. Le projet est alors considéré comme étant « transectoriel ».

Priorités horizontales (tous secteurs)

- Acquisition et développement des compétences clés et de base
- Transparence et reconnaissance des compétences et des certifications
- Soutien aux éducateurs, animateurs socio-éducatifs, responsables pédagogiques
- Inclusion sociale
- Engagement civique
- Objectifs environnementaux et climatiques
- Pratiques innovantes à l'ère du numérique
- Investissement durable
- Valeurs éducative et sociale du Patrimoine culturel européen

Priorités sectorielles

Enseignement supérieur

- Promouvoir l'internationalisation
- Lutter contre le pénurie et l'inadéquation des compétences
- Récompenser l'excellence dans l'apprentissage, l'enseignement, le développement des compétences
- Mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs
- Favoriser l'engagement civique
- Soutenir la mise en œuvre de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne
- Consolider et développer des outils de sources de données pour l'enseignement supérieur
- Encourager la mise en place de modèles de financement et de gouvernance effectifs et durables

Priorités sectorielles

Enseignement scolaire

- Renforcer le développement des compétences clés
- Renforcer le profil des métiers de l'enseignement
- Promouvoir une approche cohérente de l'enseignement des langues
- Accroître les niveaux de réussite et l'intérêt pour les sciences, technologies, mathématiques et ingénierie
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Développer des systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants
- Renforcer la capacité à promouvoir la reconnaissance des périodes d'apprentissage à l'étranger
- Mettre en place des systèmes d'assurance qualité solides

Priorités sectorielles

Enseignement et formation professionnelle

- Soutenir la création et mise en œuvre des stratégies d'internationalisation
- Favoriser l'apprentissage en milieu professionnel sous toutes ses formes
- Améliorer la qualité des services EFP
- Améliorer l'accès à la formation et aux qualifications de tous
- Renforcer les compétences clés
- Soutenir les approches innovantes et les technologies numériques d'enseignement
- Développement professionnel initial et continu des enseignants, formateurs et mentors
- Développer les organisations nationales, régionales et sectorielles de concours de compétences

Priorités sectorielles

Education des Adultes

- Améliorer et élargir l'offre des possibilités d'apprentissage de haute qualité
- Soutenir la création et l'accès aux parcours de renforcement des compétences
- Augmenter la demande et l'intérêt de l'apprentissage
- Développer les compétences des éducateurs
- Elaborer des mécanismes de suivi de l'efficacité

Budget prévisionnel en 2020 (Montants indicatifs)

Secteur scolaire (AC201 et AC229): 3.700.000 EUR

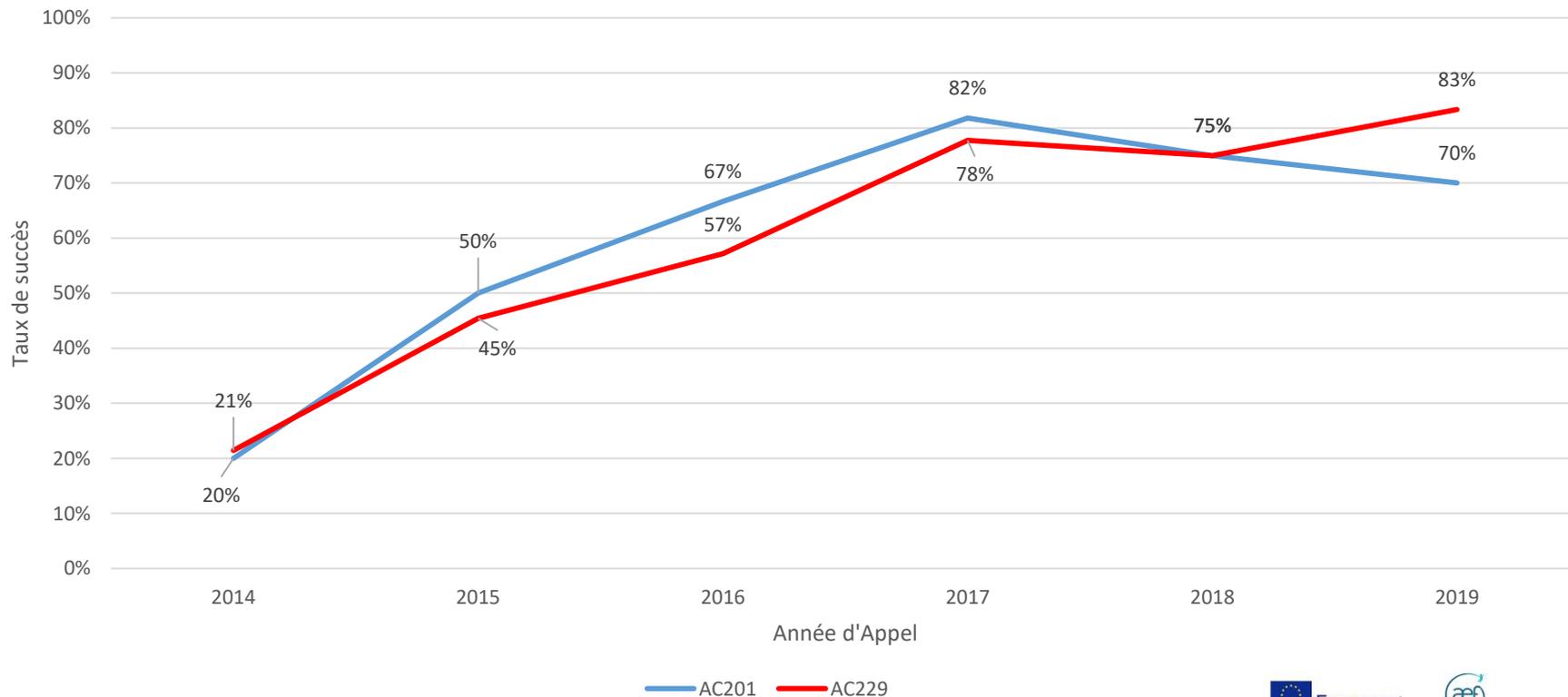
Formation professionnelle (AC202): 1.100.000 EUR

Enseignement supérieur (AC203): 1.100.000 EUR

Education des adultes (AC204): 1.300.000 EUR

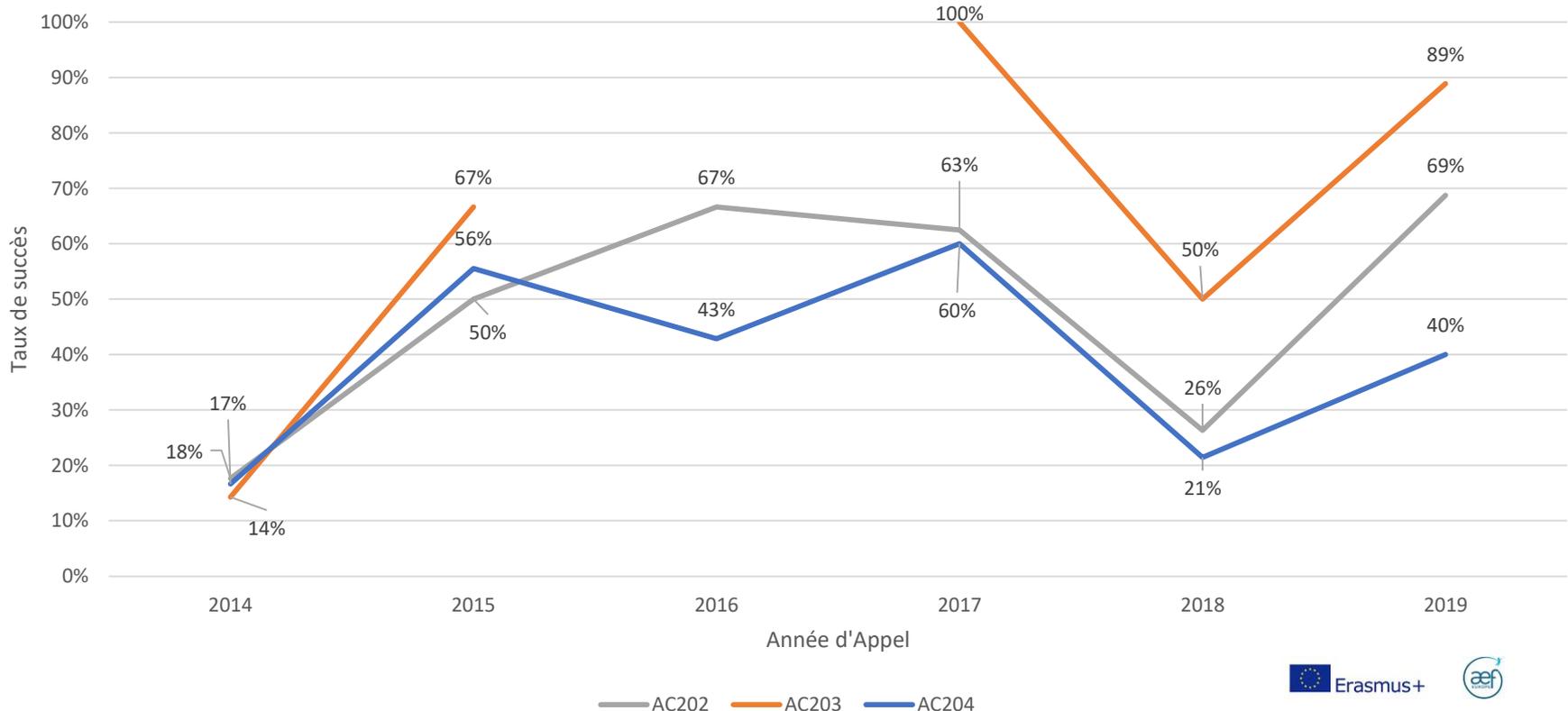
Taux de succès des candidatures par secteur de dépôt 2014 - 2019

Depuis 2014, le taux de succès dans le secteur scolaire évolue globalement positivement, avec un léger tassement depuis 2017 pour les projets déposés en AC201. Cette évolution positive s'explique par l'augmentation du budget européen disponible d'année en année et par les transferts de fonds venant de l'AC1 (Mobilité).



Taux de succès des candidatures par secteur de dépôt 2014 - 2019

Le taux de succès dans les secteurs de dépôt AC202 (Formation professionnelle), AC203 (Supérieur) et AC204 (Adultes) est très fluctuant en fonction des années. La disponibilité des fonds nécessaires pour financer les projets AC2 qualitatifs est en effet étroitement corrélée au taux de consommation budgétaire dans ces secteurs en AC1. En 2019, l'AC2 a bénéficié d'un transfert de fonds important venant de l'AC1.



Les règles financières

Règles générales de financement

- Le **budget prévisionnel** est à établir au stade de la candidature ;
- Seules les dépenses **prévues** dans le projet sont éligibles ;
- Subvention = contribution! Il s'agit d'un **co-financement** qui n'est pas destiné à couvrir les dépenses de l'ensemble du projet ;
- Le **coordinateur** reçoit l'ensemble du financement, qu'il doit **redistribuer** entre les partenaires ;
- La subvention maximale est de **450.000 €** (projets de 36 mois) ;

	Types de coût	Forfaits	Montants maximum
Innovation	Gestion et mise en œuvre du projet	500€/mois coordinateur 250€/mois partenaires	Max 2.750€/mois
	Réunions transnationales	575€ ou 760€/participant/réunion selon la distance	Motivation dans la candidature (2/an)
	Productions intellectuelles	Coût unitaire selon la catégorie de personnel et le pays	Frais de personnel
	Evénement de dissémination	100€/ participant local 200€/ participant international	Max 30.000€/projet
	Coûts exceptionnels (achat biens et services)	75% des frais éligibles	Max 50.000€/projet
	Soutien des besoins spécifiques	100% des frais éligibles	Motivation dans la candidature
Mobilités	Frais de voyage (LTTA)	Entre 20€ et 1500€/participant selon la distance (entre 10 et >8000km)	Coût unitaire
	Soutien individuel (frais de séjour - LTTA)	Voir guide selon le type d'activité de mobilité	Taux journalier
	Soutien linguistique (LTTA) (projets entre 2 et 12 mois)	150€/participant	Motivation dans la candidature
	Coûts exceptionnels (frais de voyage élevés pour LTTA)	80% des frais éligibles (voir conditions)	Motivation dans la candidature

Gestion et mise en œuvre

Coordinateur : 500€/mois	Max 2.750€/mois
Partenaire : 250€/mois	

Dépenses couvertes:

- Participation aux différents frais liés à la gestion du projet
- Information, promotion et diffusion (brochures, prospectus, ...)
- Supports, outils, méthodes de formation à petite échelle
- Toute activité liée à la mise en œuvre du projet et non couverte par une autre ligne de financement

Réunions transnationales

575€ ou 760€ par participant/réunion selon la distance	Motivation dans la candidature
---	---------------------------------------

Dépenses couvertes:

- Participation des partenaires aux réunions de coordination du projet (comité de pilotage)
- Contribution aux frais de voyage et de séjour
- ≠ activité de mobilité
- Calculateur de distance
- Fréquence conseillée: 2 réunions par an pour 2 personnes/organisme
- Lien formel nécessaire entre la personne participant à la réunion et l'un des partenaires

Productions intellectuelles (innovation)

Coût unitaire selon la catégorie de personnel et le pays	Frais de personnel (Timesheet)
--	--------------------------------

Dépenses couvertes:

Participation forfaitaire aux frais de personnel \neq coûts de personnels ;

- Réalisation de productions innovantes, tangibles, significatives et transférables. Prouver leur potentiel d'impact au-delà du partenariat.
- Lien formel nécessaire entre l'un des partenaires et le personnel travaillant sur la production
- Les contrats de prestation de services ne sont pas autorisés (sous traitance)
- Frais de personnel = coût identifiable dans la comptabilité de l'un des partenaires

Événement de dissémination (innovation)

100€/ participant local 200€/ participant international	Max 30.000€/projet
--	---------------------------

Dépenses couvertes:

- Participation aux frais d'organisation d'une conférence ou d'un séminaire
- Objectif = partager et diffuser les productions intellectuelles réalisées
- Réservé aux projets faisant une demande budgétaire pour les productions intellectuelles
- Les participants éligibles doivent être externes aux organisations partenaires

Coûts spécifiques

Coûts exceptionnels (Achat biens et services)	75% des frais éligibles	Max 50.000€/projet
--	--------------------------------	-------------------------------

Dépenses couvertes:

- Achat de services (sous-traitance) et/ou de certains équipements non usuels
- Démontrer leur caractère indispensable
- La sous traitance doit concerner des services qui ne peuvent être fournis directement par le participant pour des raisons justifiées (site Internet, coûts de traduction,...)
- Il ne peut s'agir de dépenses couvertes par d'autres postes budgétaires
- Possibilité d'annexer un devis pour justifier la demande budgétaire

Coûts spécifiques

Soutien des besoins spécifiques	100% des frais éligibles	Motivation dans la candidature
--	---------------------------------	---------------------------------------

Dépenses couvertes:

- Coûts additionnels concernant les participants à besoins spécifiques ayant un handicap
- Ne pas demander de budget « mobilité » additionnel pour ces personnes
- Sur base des frais réels
- Piste budgétaire qui peut s'ouvrir même après la signature de la convention (grâce aux transferts)

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Frais de voyage	Entre 20€ et 1500€/participant selon la distance (entre 10 et >8000km)	Coût unitaire
Frais de séjour	Voir guide selon la durée et le type d'activité de mobilité	Taux journalier
Soutien linguistique	150€/participant (activité entre 2 mois et 12 mois)	Motivation dans la candidature

- Participation aux frais de **voyage et de séjour** des apprenants/du personnel
- Justifier le caractère nécessaire pour atteindre les objectifs et résultats du projet
- ≠réunion transnationale
- Calculateur de distance
- Lien formel nécessaire entre participant (apprenant ou staff) et l'une des organisations partenaires

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés	80% des frais éligibles	Motivation dans la candidature
--	--------------------------------	---------------------------------------

Frais de voyage élevés, en raison de l'éloignement géographique ou dans l'objectif de réduire son empreinte énergétique (moyens de transport moins polluants).

- Justifier en décrivant brièvement l'itinéraire prévu et les raisons de ces frais exceptionnellement élevés
- Remplace la subvention standard pour les frais de voyage
- Si le projet est sélectionné: apporter la preuve que les forfaits standards ne couvrent pas au moins 70% des coûts réels

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Quoi?	Pour qui?	Dans quel secteur?	Combien de temps?
Événements conjoints de formation du personnel de courte durée	Enseignants, formateurs, personnel administratif et éducatif => Pays « Programme » et pays « Partenaires »	Tous secteurs	De 3 jours à 2 mois
Programmes d'études intensifs	<u>Apprenants</u> => Pays « Programme » <u>Personnel enseignant</u> => Pays « Programme » et pays « partenaires » <u>Professeurs ou experts invités</u> (hors organismes participants) => Pays « Programme » et pays « partenaires »	Enseignement supérieur	De 5 jours à 2 mois De 1 jour à 2 mois
Mobilité mixte	Apprentis, apprenants, étudiants => Pays « Programme »	Tous secteurs	De 5 jours à 2 mois

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Quoi?	Pour qui?	Dans quel secteur?	Combien de temps?
Echanges de groupes d'élèves	Apprentis et élèves régulièrement inscrits, personnel accompagnant => Pays « Programme »	Enseignement scolaire, EFP	De 3 jours à 2 mois
Missions d'enseignement ou de formation de longue durée	Personnel enseignant, formateur, staff administratif => Pays « Programme »	Tous secteurs	De 2 à 12 mois
Mobilité d'étude de longue durée	Elèves de plus de 14 ans régulièrement inscrits dans un établissement scolaire => Pays « Programme »	Enseignement scolaire	De 2 à 12 mois

(En résumé)

	Supérieur	Formation pr.	Adultes	Scolaire (Hors PES)
Type de partenariat	Innovation	Innovation et échange de bonnes pratiques	Innovation et échange de bonnes pratiques	Innovation et échange de bonnes pratiques
Durée	24 à 36 mois	12 à 36 mois	12 à 36 mois	12 à 36 mois
Budget max.	450.000 €/projet	450.000 €/projet	450.000 €/projet	450.000 €/projet
Activités de mobilité possibles	Toutes sauf Echanges d'élèves et Mobilité de longue durée	Toutes sauf les Programmes d'étude intensifs	Mobilité mixte Missions d'enseignement ou de formation (longue durée) Formation du personnel (courte durée)	Toutes sauf les Programmes d'étude intensifs



EPALE

<https://ec.europa.eu/epale/fr/home-page>



*Un espace **multilingue**, où les professionnels européens de la formation des adultes peuvent échanger des **bonnes pratiques** et leurs expériences.*

À propos d'EPAL - Politique de l'UE - Activités de la communauté - Thèmes - Outils et portails - Rechercher

Focus EPAL : la formation des migrants

Prochains événements

- 22/05/2018 (Albanie) REGIONAL COFFEE MEETING IN SARANDA
- 07/06/2018 (Allemagne) LEARNING ANALYTICS VOR DEM HINTERGRUND DER DATENSCHUTZGRUNDVERORDNUNG

PLUS D'ÉVÈNEMENTS >

Rech. parten. Blog Événements Actualités Ressources Glossaire FAQ Aide

Nous comptons plus de 35 000 membres Rejoignez-nous Rép. utilisateurs

Contenu le plus récent

Le Blog FRANCOPHONIE EPAL Le blog de la communauté francophone d'EPAL - mai 2018

Chaque mois, retrouvez l'essentiel de l'actualité de la communauté francophone des professionnels de l'éducation et la formation des adultes.

14 Mai 2018 by Camille POIRAUD (fr) 1 Commentaires

Discussions les plus commentées



Echanger dans les
communautés de pratique

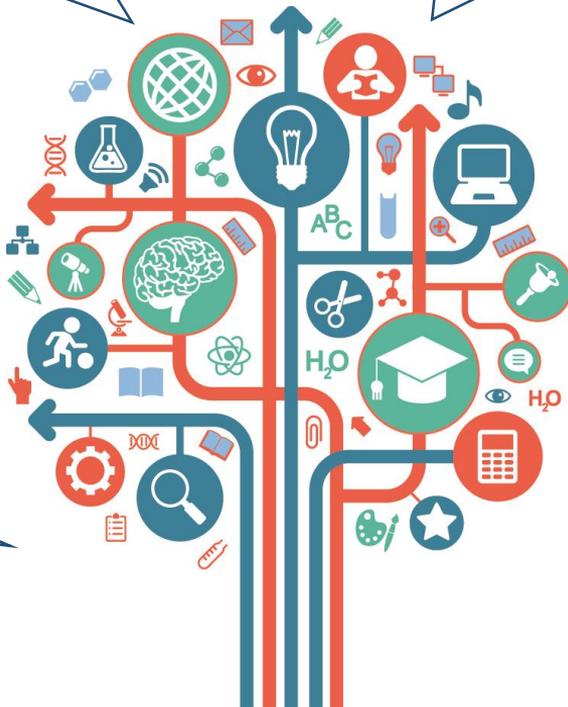
Trouver de l'**information** sur la
formation professionnelle
continue en Europe

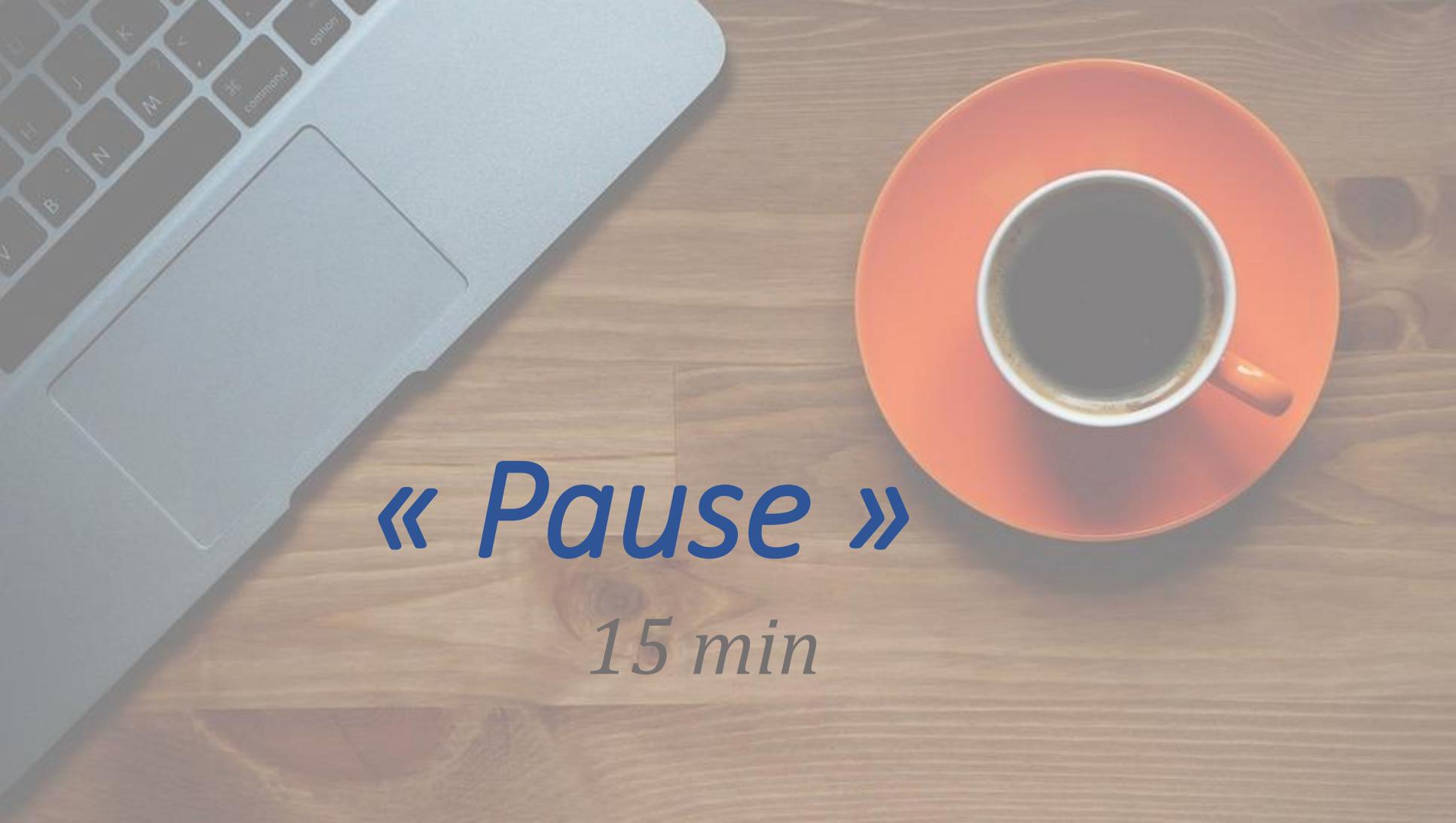
Rechercher des
partenaires

Partager ses **pratiques**
et **expériences**

Enrichir son **réseau**

Participer à des **focus**
thématiques **européens**





« Pause »

15 min

S'inspirer

TEMOIGNAGES

- « *Training 4 sustainable Food system development* »
1/11/2017-31/10/2019, 24 mois, Formation professionnelle
 - **Marie Schuller**, Chargée de projets, Pour la Solidarité asbl

- *Communauté d'Apprentissage de l'Informatique*
1/9/2019-31/8/2022, 36 mois, Enseignement supérieur
 - **Sebastian Seiffert**, Chargé des programmes européens au Service International, Université Libre de Bruxelles
 - **Thierry Massart**, Professeur ordinaire au Département Informatique de la Faculté des Sciences, Université Libre de Bruxelles

S'INSPIRER

- « Où trouver de l'inspiration »: bonnes pratiques Erasmus+ en FWB
www.erasmusplus-fr.be
- Liste des projets sélectionnés en Fédération Wallonie-Bruxelles
www.erasmusplus-fr.be
- Plateforme de diffusion des résultats Erasmus+
<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
- Pour l'enseignement scolaire : www.schooleducationgateway.eu
- Pour l'éducation des adultes: <https://epale.ec.europa.eu/fr>
- Inscrivez-vous à notre [newsletter](#)
- Suivez-nous sur les réseaux sociaux
[Facebook](#) [Twitter](#) [Instagram](#)



Critères d'attribution

Evaluation des candidatures

Les projets sont évalués par deux experts indépendants sur base de 4 critères:

Critères d'attribution	Points
Pertinence	30
Qualité de la conception et mise en œuvre	20
Qualité de l'équipe et modalités de coopération	20
Impact et diffusion	30
TOTAL	100

Seuil de qualité:

Le total doit être $>$ ou $=$ à 60/100

Chaque critère doit recevoir plus que la moitié des points

[Consulter la grille d'évaluation détaillée!](#)



Pertinence du projet – points d’attention

- Avez-vous choisi au moins une priorité horizontale ou sectorielle?
-  Avez-vous décrit comment vos objectifs sont liés aux **priorités**?
- La proposition est-elle basée sur une solide **analyse des besoins**?
- Le projet est-il conforme aux besoins du groupe cible (dans le secteur de dépôt de la candidature)?
- Votre proposition est-elle **innovante** et les évaluateurs le verront-ils?
- Le projet apporte-t-il de **nouvelles solutions** aux problèmes, défis et besoins identifiés?
- La proposition démontre-t-elle que la **dimension européenne** est nécessaire pour atteindre les résultats?

Qualité de la conception – points d’attention

- La proposition présente-t-elle un **plan de travail et une méthodologie** clairs et réalistes? (cadre logique)
- Avez-vous pensé aux mesures de **contrôle de la qualité** (activités et résultats)?
Avez-vous fait une **analyse de risques**?
- Votre proposition offre-t-elle un bon **rapport qualité-prix**?
- Les activités (y compris les mobilités si prévues) sont-elles liées aux objectifs du projet et sont-elles **bien organisées** (contenu détaillé et modalités pratiques)?
- Avez-vous prévu une reconnaissance pour les **acquis d’apprentissage** des Mobilité (si prévues)?
-  • Les **productions intellectuelles** (si prévues) répondent-elles à la définition donnée?

Qualité de l'équipe – points d'attention

- Chaque partenaire a-t-il un **rôle** et des **responsabilités** clairement définis dans la proposition?
- Le consortium démontre-t-il sa **capacité** technique, financière, organisationnelle et en termes de ressources humaines pour mettre en œuvre le projet de manière efficace, efficiente et professionnelle?
- L'équipe inclut-elle des **nouveaux venus** et si oui, avez-vous décrit tous les aspects positifs liés à leur participation?
- Avez-vous décrit tous les mécanismes de **coordination** et de communication entre partenaires?
- Le cas échéant: avez-vous fourni des preuves convaincantes de la valeur ajoutée de la participation d'une organisation issue d'un « **pays partenaire** »?



Impact et diffusion – points d’attention

- Votre projet démontre t’il un **impact** positif substantiel sur toutes les parties prenantes et au-delà de celles-ci (niveau local, régional et/ou européen) ?
- Avez-vous prévu une méthodologie (indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs et outils) pour **mesurer** votre impact?
- Votre proposition comprend-elle un **plan de communication** détaillé?
- Avez-vous défini vos **groupes cibles** et disposez-vous des outils appropriés pour les atteindre?
- Les résultats de votre projet seront-ils **librement accessibles**?
- Les résultats vont-ils **perdurer** après la fin du projet? Avez-vous décrit comment vous y parviendrez après la fin du financement?



Principe de proportionnalité

Lors de l'évaluation, et pour chaque critère, le **principe de proportionnalité** est pris en compte en fonction de :

- L'ambition et la nature du projet ;
- L'ampleur des activités ;
- La taille de l'institution ;
- L'expérience des partenaires ;
- Les capacités et ressources des partenaires ;
- La demande budgétaire.



Déposer une candidature

Dates importantes

Date limite de dépôt des candidatures	24 mars 2020 à midi (12h - heure de Bruxelles)
Analyse d'éligibilité	Avril
Evaluation	Mai
Annonce des résultats	Juillet
Contractualisation	Août – Septembre
Démarrage des projets	Entre 1 ^{er} septembre et le 31 décembre 2020

Premières étapes

1. Créer un compte EU login pour toutes les personnes de contact = accès aux outils de la Commission <https://webgate.ec.europa.eu/>
Adresse générale à favoriser: info@gmail.com
2. Inscrire les organismes participants (code OID = nouveau code PIC)
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration/screen/home>
3. Vérifier les critères du Programme et les conditions financières dans le guide du programme
4. Prendre connaissance du formulaire de candidature et le remplir le plus tôt possible <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-applications/>

Code PIC remplacé



Chaque organisme participant au programme Erasmus+ doit posséder un code OID
ex: **E10171746**

Le code OID (ancien code PIC) est généré sur l'Organisation Registration System (ORS)
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration/screen/home>

Comment puis-je connaître mon code OID ?

J'ai déjà participé à un projet Erasmus+



Se connecter à ORS via le même compte EU Login que vous utilisiez pour accéder au code PIC. Cliquer sur 'Expand advanced search' pour trouver son nouveau code



Se connecter à ORS et créer un code OID

Formulaire de candidature

Formulaire WEB E-FORM

- Disponible dans l'onglet « Formulaires » du site de l'AEF-Europe et sur le site de la Commission:
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-applications/>
- A compléter conjointement avec les partenaires
- A rédiger dans la langue du partenariat (FR-EN)
- Seul le coordinateur soumet la candidature à son Agence Nationale:
pas de soumissions multiples

Formulaire de candidature

5 secteurs et formulaires différents

- Enseignement scolaire (AC201)
 - Enseignement scolaire – « Partenariats d'échanges scolaires » (AC229)
 - Education et formation professionnels (AC202)
 - Enseignement supérieur (AC203)
 - Education des adultes (AC204)
- ➔ Choisir le formulaire en fonction du secteur principal auquel s'adresse le projet (public cible final)

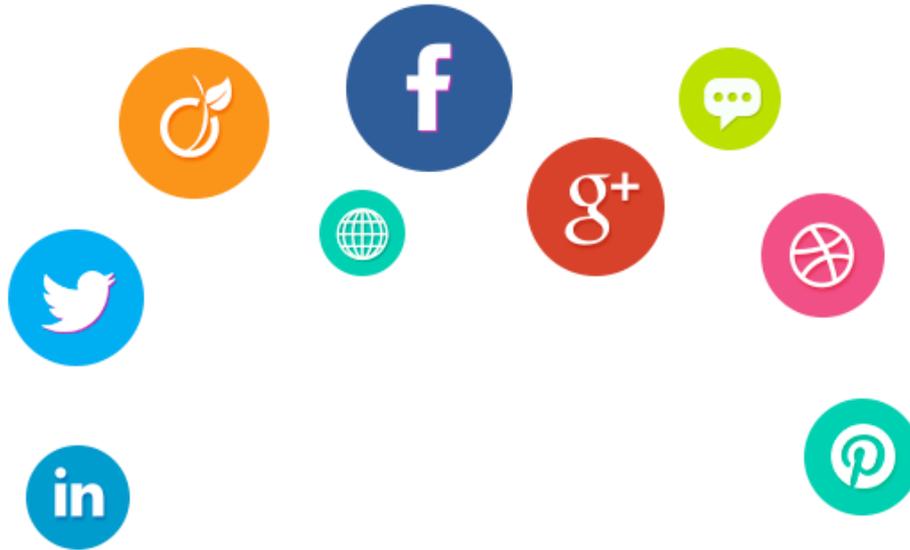
Annexes obligatoires (documents disponibles dans le formulaire de candidature)

- Lettres de mandat
- Déclaration sur l'honneur

Programme de l'après-midi

Atelier 1	Atelier 2
<p data-bbox="125 343 904 436">Outils et infos pratiques pour concevoir son projet (débutants)</p> <p data-bbox="144 535 884 573">Le formulaire de candidature: un aperçu</p> <p data-bbox="92 638 937 677">Mettre ses idées sur papier: la fiche pré-projet</p> <p data-bbox="115 742 911 780">Concevoir son projet grâce au cadre logique</p> <p data-bbox="260 879 768 917">Salle Ilya Prigogine – 4C104</p>	<p data-bbox="1072 343 1754 436">Comment remplir le formulaire de candidature (avancés)</p> <p data-bbox="1043 540 1787 633">Présentation du formulaire commenté et questions-réponses</p> <p data-bbox="1110 862 1715 900">Salle Wallonie-Bruxelles – 6A101</p>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux





MERCI!

pour votre attention

The word 'MERCI!' is rendered in large, bold, multi-colored letters. The 'M' is blue, the 'E' is purple, the 'R' is orange, the 'C' is green, and the 'I' is yellow. The exclamation point is teal. A dashed blue line starts from the left, loops around the 'M', and points towards a paper airplane flying upwards and to the right. A semi-circle of grey stars arches over the 'C' and 'I'.